



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MARS 2025

FINANCES

2025DEL01_PACTE FINANCIER – FONDS DE CONCOURS POUR L'ECLAIRAGE DU GYMNASSE SALENGRO

Le 3 mars 2025, le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 25 février 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 25

Secrétaire de séance : Dalila GHODBANE

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Camille DEMAZURE, Emile DELPOUX, Béatrice ALAUX, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLÉT, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Patrick GARNIER, Patrick MARIE,

Membre(s) absent(s) :

Nathalie COUVREUR, Christophe TAUZIN, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Le quorum est atteint.

Vu l'article L5216-5 VI d code général des collectivités,
Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL2022_001 en date du 10 février 2022, relative au règlement d'attribution des fonds de concours de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Il est rappelé que par délibération du 10 février 2022, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a approuvé l'attribution de fonds de concours d'investissement aux communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

La commune de Saint Juéry a sollicité auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, le 12 novembre 2024, l'attribution d'un fonds de concours concernant l'éclairage du gymnase Salengro. Le fonds de concours représente 50 % d'un montant total d'opération estimé à 16 263,68 € soit un montant de 8 000 €.

Après examen du dossier déposé et des crédits disponibles sur l'enveloppe de fonds de concours 2022-2025 pour la commune de Saint Juéry, la demande de fonds de concours pour l'éclairage du gymnase Salengro, est déclarée recevable auprès des services de la communauté d'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

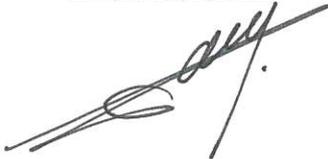
- **Approuve** la demande de fonds de concours concernant l'éclairage du gymnase Salengro pour un montant de 8 000 €.
- **Autorise** le Maire à signer la présente convention d'octroi d'un fonds de concours pour l'éclairage du gymnase Salengro

A l'unanimité des membres présents

Pièce jointe : Convention entre la ville et la communauté d'agglomération de l'albigeois

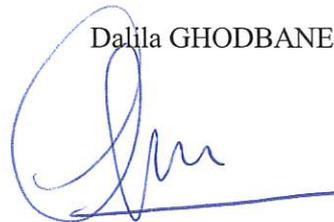
Le maire,

David DONNEZ



La secrétaire de séance

Dalila GHODBANE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr